



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 mai 2005
Français
Original: anglais

Comité des organisations non gouvernementales

Reprise de la session de 2005

5-20 mai 2005

Point 7 de l'ordre du jour

**Examen des méthodes de travail du Comité :
application de la résolution 1996/31
du Conseil économique et social, notamment
du processus d'accréditation des représentants
d'organisations non gouvernementales,
et de la décision 1995/304 du Conseil**

Cameroun, Colombie, France, Inde et Sénégal : projet de décision

Parution de la documentation du Comité des organisations non gouvernementales

Le Comité des organisations non gouvernementales, réaffirmant la règle des six semaines gouvernant la parution des documents dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies¹ et notant avec une grave préoccupation le retard constant avec lequel la documentation a été mise à la disposition du Comité lors de la reprise de sa session de 2005 et de ses sessions antérieures,

Décide de prier le Secrétaire général d'examiner les causes du retard persistant avec lequel la documentation est mise à la disposition du Comité des organisations non gouvernementales, de prendre des mesures pour remédier au problème et de présenter un rapport sur la question au Comité à sa session ordinaire de 2006.

¹ Résolution 59/265 de l'Assemblée générale.

